

PREFECTURE DE LA MOSELLE - D.L.P - B.U.P.E

## Avis

d'ouverture d'une enquête publique  
relative au projet de périmètre de protection modifié (PPM)  
autour du château situé au 9 rue du château  
sur le territoire de la commune de RECHICOURT LE CHATEAU

Demandeur : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2016, une enquête publique est prescrite du 25 avril au 24 mai 2016 sur le territoire de la commune de RECHICOURT LE CHATEAU, relative au projet susvisé.  
La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

Monsieur Roland KLEIN, retraité de la SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur assurera les permanences selon le calendrier suivant, en mairie de RECHICOURT LE CHATEAU :

- 25 avril 2016 – de 9 à 11 h
- 12 mai 2016 – de 15 à 17 h
- 24 mai 2016 – de 15 à 17 h.

Le dossier, comprenant notamment l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites de Lorraine, et un registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou les adresser :

- soit par écrit, à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur (l'enveloppe de transmission précisant « Enquête publique « PPM – Château de Réchicourt le Château » » – à l'attention de Monsieur KLEIN)
- soit par mail, [rolandklein@orange.fr](mailto:rolandklein@orange.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie de RECHICOURT LE CHATEAU, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés durant ce même délai sur le site de la préfecture de la Moselle, [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – « publications » - « publicité légale toutes enquêtes publiques » - « enquêtes publiques hors ICPE ».

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Enora JUHEL, chargée de la protection des monuments historiques, conservation régionale des monuments historiques auprès de la DRAC Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine – site de Metz - 6 place de Chambre 57000 METZ  
– 03 87 56 41 27.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Moselle dès la publication du présent arrêté